

"Bataille sur le sucre entre Londres et le Commonwealth" dans Corriere della Sera (3 juin 1971)

Légende: Le 3 juin 1971, le quotidien italien Corriere della Sera commente la solution apportée à la question du commerce du sucre en provenance du Commonwealth.

Source: Corriere della Sera. dir. de publ. OTTONE, Piero. 03.06.1971, n° 128; anno 96. Milano: Corriere della Sera. "Battaglia sullo zucchero fra Londra e il Commonwealth", auteur:Bartoli, Edgardo , p. 22.

Copyright: (c) Corriere della Sera

URL:

http://www.cvce.eu/obj/bataille_sur_le_sucre_entre_londres_et_le_commonwealth_dans_corriere_della_sera_3_juin_1971-fr-671a2ee1-51fb-4d60-97bb-a7922a38077e.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Les problèmes causés par l'entrée dans le Marché commun

Bataille sur le sucre entre Londres et le Commonwealth

De notre correspondant

Londres, le 2 juin.

Les représentants des quatorze pays producteurs de sucre du Commonwealth ont rencontré aujourd'hui le ministre délégué aux Affaires européennes, Geoffrey Rippon, lors d'une réunion à huis-clos organisée expressément à la veille des négociations prévues lundi prochain à Bruxelles. Hier, lors d'une déclaration, ils dénonçaient l'accord provisoire sur les importations de sucre conclu entre M. Rippon et les six pays membres du Marché commun comme étant «très éloigné des garanties requises pour la survie de leurs industries». Le négociateur britannique a dû faire face à une pression commune qui visait à obtenir l'assurance de la Grande-Bretagne qu'avant d'entrer dans le Marché commun, elle exigerait le respect de ces garanties.

D'après certaines sources, M. Rippon aurait répondu que les conditions que les Six se sont efforcés d'établir à l'égard des pays producteurs de sucre du Commonwealth seraient plus avantageuses que celles qu'ils avaient espérées et, en outre, que les accords en vigueur entre ces derniers et la Grande-Bretagne resteraient inchangés jusqu'à échéance (en 1974) et qu'ils seraient reconduits si aucun autre accord n'était conclu entre-temps.

Selon les modalités approuvées à Bruxelles, aurait ajouté M. Rippon, les pays sucriers du Commonwealth auraient trois options possibles: 1) une convention identique à celle qui garantit aux dix-huit anciennes colonies françaises et italiennes des accords commerciaux préférentiels avec les pays du Marché commun (en plus des aides financières); 2) une forme d'association avec le Marché commun du même type que celle qui existe pour le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, leur permettant d'exporter des denrées alimentaires dans les pays de la Communauté sans frais de douane ni restrictions d'aucune sorte; 3) un accord commercial normal à négocier au moment opportun.

L'élément majeur sur lequel M. Rippon a vraisemblablement insisté est le fait que la Grande-Bretagne ne pourra obtenir de garanties réelles et définitives qu'une fois entrée dans la Communauté. C'est ce que rappelle ce matin le journal *Daily Telegraph* (qui relate la réponse qu'a faite Edward Heath à Harold Wilson devant la Chambre des Communes), à savoir que si les accords entre l'Angleterre et les pays du Commonwealth venaient à échéance en 1974, ceux entre la France et ses anciennes colonies courraient jusqu'en 1975. Aussi, «si en 1974 la France, en tant que principal pays producteur de betteraves, devait opposer son veto sur le sucre provenant du Commonwealth, la Grande-Bretagne pourrait lui rendre la monnaie de sa pièce l'année suivante».

La fermeté du gouvernement britannique l'a finalement emporté et la réunion s'est conclue ce soir dans une atmosphère empreinte d'optimisme et de satisfaction. Les discussions reprendront demain, toutefois, il est clair à présent que la seule difficulté réelle qui subsiste au sujet du Commonwealth concerne les produits néo-zélandais. Il s'agit d'un problème alimenté par la susceptibilité de l'opinion publique, qui considèrerait presque l'effrayante augmentation du prix du beurre et de la viande comme une punition provoquée par l'adultère politique que la Grande-Bretagne s'appête à commettre avec l'Europe.

Edgardo Bartoli